OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 15 mars 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal est fait et la Chambre se trouve en nombre.

Un congé est accordé à M. Livingston.

M. Lamedre présente la pétition de J. B. Noble et autres en demande de secours—Référée au comité des réclamations.

M. Walk—Pétition de Manuel White.

M. Connelly, au nom du comité des améliorations intérieures, rapporte sans amendement le bill intitulé :

Acte pour pourvoir au droit de passage pour la construction d'un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à la ville de Jackson.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit sa 2de et sa 3me lecture et passe avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Sever, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill intitulé :

Acte pour déterminer la procédure et la juridiction des maire, recorders et aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires criminelles, en vertu de l'article 129 de la Constitution de l'Etat—rapporte par un substitut sous le titre suivant :

Acte pour établir et organiser une cour de maire et de recorder dans la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, suivant l'article 128 de la Constitution.

M. King, au nom du comité judiciaire auquel a été référé le bill intitulé :

Acte pour accorder à J. M. Wilkinson, de la paroisse de Madison, le privilège exclusif de la navigation des Bayous Vidal et Roundaway dans la dite paroisse—rapporte par un substitut sous le même titre.

Le même membre, au nom de même comité auquel a été référé le bill intitulé :

Acte pour pourvoir à la saisie-arrêt et la séquestration des bateaux à vapeur et autres embarcations dans certains cas—rapporte par un substitut sous le titre suivant :

Acte pour accorder le droit de saisie-arrêt dans de certains cas.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte avec des amendements le bill intitulé :

Acte pour pourvoir à la création d'un bureau de contrôle sur toutes les institutions financières, (les banques exceptées.)

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référé le bill intitulé :

Acte pour diviser les devoirs du contrôleur de la ville de Lafayette et pour pourvoir à la nomination d'un secrétaire du conseil de la dite ville—rapporte par un substitut intitulé :" Acte pour étendre les pouvoirs du conseil de la ville de Lafayette.

Les membres suivants présentent les bills suivants, savoir :

M. Jackson—Acte pour autoriser le juri de police de la paroisse des Rapides, à imposer une taxe spéciale pour l'entretien des levées.

M. George—Acte pour défendre les jeux dans la paroisse de Caddo.

M. Elam—Acte pour amender les lois relatives aux routes.

M. Marks présente les résolutions suivantes:

Résolu que le Gouverneur soit autorisé à employer deux commis pour le terme de deux mois, avec un salaire de $— par mois.

Résolu que le Gouverneur soit autorisé à tirer du trésor, sur le mandat de l'auditeur des comptes publics, la somme de $— pour payer le salaire des dits commis.

La Chambre se constitue en comité général pour s'occuper du bill intitulé :

Acte pour mettre la ville de Bayou Sara à l'abri de l'inondation.

M. Lumsden est appelé au fauteuil, après un instant le comité se lève et le Président, M. Lumsden, rapporte le dit acte à la Chambre et demande à être déchargé de toute considération ultérieure du dit acte—ce rapport est adopté.

Sur motion de M. Larue, la Chambre se dispense pour aujourd'hui et demain de ses règlements qui exigent que la Chambre se forme en comité général, pour la prise en considération de certains bills.

La Chambre prend pour en faire une seconde lecture, les bills suivants intitulés :

Acte en faveur de Michel St-Amant, vétéran de 1814 et 15.

Acte en faveur de Simon Marchand.

Sur motion, ces actes subissent leur 2de et leur 3me lecture et passent avec leur titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

Les actes et les résolutions émanés du Sénat qui suivent, subissent leur 2de lecture :

Sur motion et après dispense des règles, ils subissent leur 3me lecture et passent :

Acte pour autoriser W. M. Prescott et ses associés, à construire un pont sur le Bayou Courtableau.

Acte en faveur de Chs. Janson et Joseph Janson, vétérans de 1814 et 15.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat à enlever les obstructions qui empêchent la navigation du Bayou L'Embarras, dans la paroisse St-Martin.

Acte en faveur de Simon Mitaud, vétéran de 1814 et 15.

Acte supplémentaire à un acte intitulé : "Acte pour changer l'époque des sessions des cours de district dans le 13me district judiciaire, approuvé le 8 février 1850.

Acte pour autoriser l'établissement de maisons de refuge par les Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte en faveur de Jean-Baptiste Dupont et J. Macarty Honoré, vétérans de 1814 et 15.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel dans et pour la paroisse des Rapides.

Acte pour autoriser Cornélia Carter, f. c. l. et ses enfans à résider dans l'Etat.

Acte pour autoriser Martha C. Smith, à tenir un bac sur le Bayou Dorcheat.

Acte pour changer le nom de William Rairden, en celui de William Rairden Knowland.

Acte accordant une pension à Vincent Lessassier, vétéran de 1814 et 15.

Acte en faveur de C. Chaplin.

Acte en faveur de Armand C. Vallette, dans la paroisse Lafayette.

Acte en faveur de Isaac M. Hooper.

Acte en faveur de Robert E. Hammet.

Acte en faveur de François Vienne.

Acte en faveur de R. M. Doughty, de la paroisse d'Avoyelles.

Acte pour rétribuer J. W. Halsey, des services de sa profession.

Acte en faveur de Jérôme Calligarri, surintendant des écoles publiques dans la paroisse d'Avoyelles.

Acte en faveur de J. H. Caningham.

Acte ordonnant le recensement de certaines portions des paroisses de Natchitoches, Catahoula et Rapides, dans le but de créer une nouvelle paroisse.

Acte en faveur de Benjamin Cullen, shérif de la paroisse de Jackson.

Acte en faveur de Jean Justin Quéré, de la paroisse d'Orléans.

Acte en faveur de C. D. Tatman, de la paroisse St-Landry

Acte en faveur de Rice et Clark

Acte pour réintégrer Alexandre Thomas Wood dans ses droits civils et politiques.

Acte pour autoriser l'Ingénieur d'Etat à construire un chemin de Munroe au fleuve Mississipi.

Acte pour suppléer à la perte des registres publics qui ont été perdus dans l'incendie de la maison de cour de la paroisse de Claiborne.

Résolution autorisant l'examen et l'amélioration de la navigation du Bayou Rouge.

Acte en faveur des corporations de Jefferson.

Résolution relative au tableau d'assessement de la paroisse de Bienville.

Acte accordant de nouveaux pouvoirs aux maire et aldermen de la ville de Donaldsonville.

Résolution ordonnant l'amélioration de la navigation de la Rivière Rouge.

Acte en faveur de W. H. Bankston.

Acte en faveur de Julien Baptiste Maillet, de la paroisse Avoyelles.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat d'enlever les obstructions qui empêchent la navigation du chenal inférieur de la Fausse Rivière.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat de faire certains travaux au Bayou Bœuf.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre aux bills et résolutions qui précèdent.

La Chambre prend, pour en faire une 2de lecture, le bill du Sénat intitulé :

Acte en faveur de C. D. Stillman.

Sur motion et après dispense des règles, ce bill subit sa 2de et sa 3me lecture et passe avec des amendements.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat et de lui demander son concours aux dits amendements.

La Chambre prend, pour en faire une seconde lecture, les bills et la résolution du Sénat qui suivent :

Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814 et 15 y mentionnés

Acte pour autoriser E. T. Jones, à construire un chemin de péage en planches à partir de la rive ouest du Bayou Dorcheat, jusqu'à Shreveport.

Sur motion et après dispense des règles, ces bills et cette résolution subissent leur 2de et 3me lecture et passent avec des amendements.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat et de lui demander le concours du Sénat aux dits amendements.

La Chambre prend ensuite pour en faire une seconde lecture le bill du Sénat intitulé :

Acte pour définir certains pouvoirs et devoirs et pour investir les conseils des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion et après dispense des règles, cet acte subit sa 2de et sa 3me lecture et la Chambre donne son concours avec des amendements dans le corps et dans le titre.

Le greffier est chargé d'en informer le Sénat et de demander le concours du Sénat aux dits amendements.

La Chambre prend pour en faire une seconde lecture le bill du Sénat intitulé :

Acte supplémentaire à un acte intitulé : "Acte pour établir un bureau de santé dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 19 mars 1848.

M. Auch, fait la motion d'effacer dans la 1re section les mots "la ville de Lafayette."

MM. Auch et Connelly demandent l'appel nominal et il paraît que:

MM. Auch, Anderson, Bettis, Bosley, Bailey, Bienvenu, Babin, Connelly, Elam, Gardiner, Genella, Gill, Humble, Herron, Harper, Jackson, LeRoy, Lebeau, McCrania, Marks, Paxton, Pugh, Perkins, Ragan, Ronquillo, [illegible], Shannon et Sommes ont voté en faveur de la motion—[illegible] membres, et que

MM. Abney, Arceneaux, Aubert, Amacker, Blake, Bartilleau, Boany, Barthe, Bartlette, Caldwell, Devergée, Dreux, George, [illegible], Lumsden, Leeds, Landry, Marcey, [illegible], Morrow, Rhorn, Ramage, Richardson, Sever, Stark, Brashears, Saunders, St-Martin, Tête, Watts, Watson, White, Wilson et Wilder ont voté contre—34 membres.

[illegible]

Acte pour amender un acte intitulé : " Acte pour établir des écoles publiques gratuites dans l'Etat."

L'Orateur signe ce dernier bill et le greffier va y demander la signature du Président du Sénat.

Par un message transmis par M. St. C. Davis, Secrétaire adjoint du Sénat, le concours de la Chambre est demandé aux bills et résolutions qui suivent, savoir :

Acte en faveur de François Hennecy et Bernard Lafaye, vétérans de 1814 et 15.

Acte pour amender un acte intitulé : " Acte pour organiser les cours de district dans l'Etat de la Louisiane, (les paroisses d'Orléans et de Jefferson exceptées,)" approuvé le 30 de mai 1846.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur de l'Etat de faire certains relevés et améliorations sur le Bayou Lafourche.

Acte relatif aux cautions dans toutes les affaires civiles.

Acte pour autoriser William Markham, à adopter sa belle fille.

Acte pour pourvoir au soutien de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat, avec des amendements au bill et à la résolution de la Chambre qui suivent :

Acte relatif au Pénitencier.

Résolution enjoignant à l'Ingénieur d'Etat de faire une levée à travers le Bayou Machoire de L'Ours et le concours de la Chambre est demandé aux dits amendements.

Par le même message, la Chambre est informée que le président du Sénat a signé les bills suivants enrôlés à la Chambre:

Acte pour approuver les actes de Byjhell Haynes, chargé de la liquidation de la compagnie du chemin de fer de Clinton et Port-Hudson.

Acte en faveur de Jean Brunet.

Par le même message, la signature de l'Orateur est demandée aux bills enrôlés au Sénat, qui suivent, savoir:

Acte pour autoriser la liquidation des affaires de la banque de Cité, de la Nlle-Orléans.

Acte en faveur de E. T. Jones ci-devant shérif de la paroisse de Claiborne et Benj. Parker shérif de la paroisse de Bienville.

Acte supplémentaire à un acte intitulé :

Acte relatif à la construction de levées dans les paroisses de Tensas et pour créer un fonds spécial pour l'entretien des dites levées.

Acte pour réintégrer Alexandre Thompson Wood dans ses droits civils et politiques.

Acte pour accorder une pension à Vincent Lessassier, vétéran de 1814 et 15.

Acte pour étendre les dispositions d'un acte intitulé : Acte pour établir le système de circuit dans le 16me et le 17me district judiciaire, approuvé le 29 janvier 1847.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat avec des amendements au bill intitulé :

Acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport, et le concours de la Chambre est demandé auxdits amendements.

Par le même message, le concours de la Chambre est demandé aux bills du Sénat qui suivent, savoir:

Acte pour pourvoir au gouvernement et à l'administration des affaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le cas où les trois municipalités de ladite ville seraient réunies en une seule corporation.

Acte pour pourvoir à la liquidation définitive de la compagnie du chemin de fer de Clinton et de Port-Hudson.

Acte relatif aux paroisses de Tensas et Concordia.

Acte pour pourvoir à la publication de l'ouvrage des commissaires pour la révision des statuts et codes de l'Etat.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills enrôlés à la Chambre, qui suivent :

Acte pour mettre la ville de la Nouvelle-Orléans à l'abri de l'inondation.

Acte pour organiser le système judiciaire dans l'Etat.

Acte pour pourvoir à la liquidation de la ville et des dettes des différentes municipalités de la Nouvelle-Orléans.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat aux amendements de la Chambre au bill du Sénat, intitulé :

Acte pour renouveler les pensions des vétérans de 1814 et 15, y mentionnés.

M. Gutierrez vient annoncer à la Chambre que le gouverneur a approuvé les bills et résolutions qui suivent, savoir :

Résolution fixant le salaire de l'assistant-ingénieur d'Etat à $2,000.

Résolution autorisant et enjoignant à l'ingénieur de l'Etat de se transporter à la paroisse des Avoyelles pour faire les améliorations que nécessite le bayou Huffpower.

Acte relatif à E. T. Jones.

Acte pour pourvoir à la plus grande sûreté des prisonniers dans l'Etat.

Acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer, à partir du Mississipi à la Grande Rivière.

Sur motion, la Chambre donne son concours aux amendements du Sénat au bill intitulé :

Acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport.

Sur motion, la considération des bills suivants, du Sénat, est renvoyée à lundi, 18 du courant:

Acte pour demander l'opinion du peuple de la Nouvelle-Orléans sur la convenance de réunir les trois municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, en une seule corporation.

Acte pour renvoyer l'élection des officiers municipaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, du 1er lundi d'avril 1850 au 3me lundi du même mois.

L'acte pour changer le nom de George Levy en celui de George Levoy, subit sa 2me et sa 3me lecture, et il est adopté.

Sur motion, l'adoption finale de ce bill est renvoyée à demain, pour en changer le titre.

L'acte en faveur de la paroisse St Jean-Baptiste subit sa 2me lecture, les 1re et 2me sections dudit acte sont adoptées et ce bill est ensuite renvoyé à demain.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à 5 heures P. M.

VENDREDI soir, 15 mars 1850.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal est fait, et la Chambre se trouve en nombre.

La Chambre prend, pour en faire une seconde lecture, les résolutions autorisant le Gouverneur à nommer un commis.

Sur motion et après dispense des règles, elles subissent leurs seconde et troisième lectures et passent.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre reprend ensuite les débats sur le bill du revenu.

M. Connelly fait la motion d'ajouter le proviso suivant à la 24ème section.

"Bien entendu que tous les esclaves dans l'Etat, pour la taxe, seront évalués à $300 par tête.

Déposée sur le bureau.

M. King fait la motion d'effacer de la 68ème section les mots "31ème jour de décembre et d'insérer à leur place les mots "31ème jour de mars."

Déposée sur le bureau.

Sur motion, les différentes sections de cet acte sont adoptées telles qu'elles ont été amendées.

Sur motion, le dit acte est adopté.

M. Larue fait la motion que le bill soit mis au net pour subir sa 3ème lecture.

MM. Ragan et Connelly demandent l'appel nominal, et il paraît que :

MM. Arceneaux, Auch, Bienvenu, Boany, Barthe, Bartlette, Babin, Caldwell, Devergée, George, Gasquet, Goselin, King, Lumsdens, Leeds, Larue, Leroy, Landry, Lanaux, Lebeau, Monaghan, Ramage, Sever, Stark, Winfree, Watts, Walker, Wilson et Wilder, ont voté dans l'affirmative—29 membres, et que :

MM. Abney, Aubert, Amacker, Blake, Bettis, Bosley, Bailey, Barrilleau, Caruth, Connelly, Elam, Favrot, Gaudet, Humble, Herron, Haynes, Harper, Jones, Lewis, Marcey, Morrow, McCranie, Marks, Paxton, Pugh, Rivere, Ragan, Richardson, Sargeant, Tête, Watson et White, ont voté dans la négative—33 membres.

En conséquence la motion est écartée.

M. Larue donne sa démission de chairman du comité de finances.

Sur motion de M. Leeds, le bill pour la réincorporation des trois municipalités est mis à l'ordre spécial du jour pour lundi pour être pris de préférence à toute autre affaire.

M. Bartlette présente une série de résolutions. M. Larue soulève la question de savoir si elles peuvent être admises. Sur motion, les dites résolutions sont repoussées à l'unanimité.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à demain à 9 heures du matin.

Avis aux contribuables de la paroisse Jefferson.

PAR le présent avis, toutes personnes qui doivent des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, pour l'année 1849, qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la dite paroisse, sont notifiées que les dites taxes seront dues et exigibles le onzième jour d'avril prochain, (1850); que dans les trente jours qui suivront le dit jour 11 avril 1850, les dites taxes devront être payées au collecteur soussigné à son bureau, dans la salle des délibérations du jury de police, à Gretna, dans ladite paroisse; qu'à l'effet d'y recevoir les dites taxes, le soussigné se trouvera à son bureau, chaque jour, pendant les trente jours susdits, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi; qu'à l'expiration de ce délai une liste des personnes qui n'auront pas payé leurs taxes sera remise au shérif, lequel devra procéder à la saisie et à la vente des biens des délinquans, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson le 8 février 1850.

LOUIS DEGERY, Collecteur.

9 ffev—2 par sem 60j

PEINTRE.

A. C. JAUME,

Peintre de portraits et professeur de dessin. Leçons à son atelier de 6 1/2 à 8 heures du matin Leçons en ville.

RUE ROYALE, 212. 29oct—1an

VICTOR

RUE ST-CHARLES No 16.

Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charron, Naragansett, Créole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail,

5 caisses chapeaux soie extra-fin,
30 dous. chemises toile fine, nouveau modèle,
70 dous. do coton devant toile,
70 dous. do en couleurs assorties,
10 douz. gants Jouvin, do assorties.

Un grand assortiment de cravattes noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricots, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, pour dames, gants en valenciennes, accessoires de toilette pour hommes et pour dames.

Porte-monnaies pour hommes et pour dames, [illegible]

[illegible]

INSTITUTION JEFFERSON.

[illegible]

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. [illegible] et offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent éprouvé. Le bon ordre règne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$25 par mois.	
Demi-pensionnaires,	16	do
Externes au-dessous de 8 ans,	6	do
do de 12 ans,	8	do
do [illegible] ans,	10	do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part;

Le Latin ou le Grec,	$3 par mois	
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4	do
La musique,	10	do
La danse,	6	do
L'escrime et les exercices militaires,	—	do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de 8 heures et demie jusqu'à 2, et de 4 heures et demie jusqu'à 6.

4sept—1an.

INSTITUTION DE MLLE. A. LAINÉ.

Pensionnat et Externat de Demoiselles,

RUE ROYALE, 300,

Entre St. Philippe et Ursulines.

CETTE maison d'éducation est ouverte depuis le 5 novembre courant. Le local est vaste, aéré et distribué avec ordre.

Mlle A. LAINÉ, Directrice de l'Institution, et connue en Louisiane, dans l'enseignement, depuis plus de douze années, a choisi pour coopérer à son œuvre, des professeurs habiles et estimés.

La langue anglaise devenant chaque jour plus indispensable, sera l'objet des soins les plus assidus de la part des professeurs chargés de l'enseigner.

Les classes générales de français seront faites par Mlle A. LAINÉ.

Toutes les branches de l'enseignement seront également bien conduites et scrupuleusement surveillées.

La musique, le chant, le dessin et la peinture seront enseignés par des dames spécialement attachées à l'Institution.

L'instruction religieuse sera dirigée avec la plus sévère attention. Un ecclésiastique approuvé par Mgr l'Evêque aura cette direction importante.

Mlle A. LAINÉ invite les familles à vouloir bien visiter son établissement, pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes des soins apportés, à l'avance, au bien-être général des élèves qui lui seront confiées. 2nov—6m

MAISON D'EDUCATION *POUR LES DEMOISELLES,*

DIRIGÉE PAR

MME VAN NOOTEN

TRANSPORTÉE A PLAQUEMINES, PAROISSE IBERVILLE (LOUISIANE.)

Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 11 février prochain.)

MME VAN NOOTEN ayant accompli son voyage en Europe et complété ses arrangemens pour attacher à sa maison, d'une manière permanente, des professeurs dignes de sa confiance et de celle des parens, s'empresse d'en informer ses amis et le public. Les parens et les tuteurs sont respectueusement invités à visiter la localité vaste et spacieuse des lieux, ou, à la demande des principaux habitans de Plaquemines, l'institution a été transportée. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus de l'établissement, qui se trouve à l'académie même, et chez les libraires de la Nouvelle Orléans; ou, pourront être obtenues en s'adressant aux soussignés.

A Plaquemines.	A la Nlle-Orléans.
M. W. B. Edwards,	Le Rév. Dr. Neville,
Le Dr. Ths. Fleurent,	MM. Alfred Hennen,
M. Zénon Labauve,	James Robb,
	H. C. Cammack,
	Fred Frey.

30janv—1an

INSTITUTION G. BOYER.

148, RUE CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles.

L'institution, établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré.

Le cours d'études est, à la volonté des parens, aussi complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut, à quelques modifications près, en donner une idée sommaire. Ces modifications portent principalement sur l'enseignement de la langue anglaise.

L'étude de l'Anglais tient la première ligne du programme, et se trouve, autant que possible, mêlée à toutes les autres études.

Les cours élémentaires ont l'objet d'un soin tout spécial, vu l'influence décisive qu'ils exercent sur le reste de l'instruction.

La discipline, qu'il ne faut pas séparer d'un travail fructueux, ni d'une bonne éducation, est dirigée avec sollicitude. Elle se fonde sur une exigence proportionnée à l'âge et au caractère des élèves. elle est destinée à leur donner une idée exacte de l'ordre et du devoir.

BRANCHES D'INSTRUCTION.

Anglais, Français, Espagnol, Grec, Latin, Mathématiques, Histoire et Géographie, Elémens de Sciences Naturelles, Elémens des Sciences Philosophiques.

CONDITIONS:

Frais d'études,	$5, 8 10 par mois.	
Demi pension,	15	"
Pension, payables d'avance et par trimestre,	25	"
Blanchissage et raccommodage,	5	"

Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

NOTA—En général, il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part. L'institution est ouverte pour les élèves, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 4 à 6 heures. 17 juil—1an

INSTITUT ST.-LOUIS.

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES

Dirigé par MME DERON,

Ancienne élève et Maîtresse de l'Institut de la Légion d'Honneur, Maison St-Denis.

Nouvelle-Orléans, 145, rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine.

LES études anglaises et françaises qui ont été reprises depuis quelques mois dans cette institution si haut placée dans l'enseignement, vont redoubler de zèle et d'activité à partir du mois de janvier courant. A cette époque recommenceront les concours hebdomadaires et mensuels dans toutes les branches de l'instruction pour les examens et pour la distribution des prix de l'année 1850.

Les études en anglais sont conduites avec supériorité par l'excellent professeur de langue et de littérature, M. Orton, par deux premières maîtresses américaines ou anglaises, et par une maîtresse enseignant les éléments de l'anglais.

Pour les études en français, Mmes E. Deron et J. Deron, avec MM. E. Deron et H. Deron, se partagent avec quatre et par spécialité les diverses branches de l'instruction. Tous quatre, chaque jour et alternativement, font des cours aux cinq premières classes, et veillent en outre à la direction des classes élémentaires. Les parents ont pu apprécier combien cette réunion de professeurs et de maîtresses de la même famille attachés à l'Institut St Louis, donne à son enseignement d'avantages remarquables sur d'autres institutions seulement pourvues de maîtres étrangers et instables.

La musique continue à être enseignée par des professeurs du premier mérite.

Quant aux conditions matérielles de l'établissement, les directeurs sollicitent la visite des familles, pour qu'elles s'assurent par elles-mêmes de tout ce que comporte une supériorité incontestable.

—L'éducation et l'enseignement religieux, qui en est la base sont, à l'Institut St-Louis, l'objet d'une sollicitude toute particulière. La préparation à la première communion est faite avec le plus grand soin dans la chapelle de l'Institut. 1 jan

PENSIONAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,

DIRIGÉ PAR

MADAME GRANET,

No 86, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.

TOUTES les branches faisant partie d'une éducation complète et solide, sont enseignées dans cette institution. Une attention sérieuse est donnée aux études et à la conduite morale et religieuse des élèves. Les conditions sont :

Par mois.

PENSIONNAIRES

Audessus de 10 ans	$25 00
Audessous du do	20 00
Demi-pensionnaires,	15 00

EXTERNES.

Audessus de 10 ans,	10 00
Audessous de do,	8 00
Audessous de 8 ans,	6 00
Piano,	10 00
Harpe,	12 00
Dessin,	6 00
Danse,	6 00
Chant,	10 00

Les langues françaises et anglaises sont constamment parlées.

Les classes sont ouvertes toute l'année.

INSTITUTION DE *Mme. DESRAYAUX.*

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

(Ancienne Maison de Mme LEIRIS.)

Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

ANNÉE 1849—50.

LES directeurs de cette institution viennent de nouveau soumettre leurs titres à la confiance des familles, sous le triple rapport de l'*hygiène*, de l'*éducation intellectuelle* et de l'*éducation morale*.

L'établissement possède un beau et vaste local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, et réunissant toutes les conditions de bien-être et de salubrité. Depuis les bâtimens, jusqu'à l'avenue des Remparts, s'étendent des jardins, bien ombragés, destinés aux récréations et aux promenades des élèves. Le terrain en a été exhaussé et assaini de manière à offrir en tout temps un emplacement agréable et salubre. [illegible]

[illegible]

Les professeurs ... M. LAGRERET ... récemment arrivé de Paris, où il est connu et apprécié de plusieurs hautes notabilités scientifiques et littéraires.

M. LAGRERET est appelé, vu le nombre croissant des élèves, à partager l'enseignement des premières classes avec M. A. DESRAYAUX qui, de son côté, y consacre tout son temps. Une instruction plus rationnelle et plus forte doit, ainsi s'étendre jusqu'à la troisième classe, et devenir une préparation plus immédiate aux études de la première.

L'enseignement supérieur en anglais reste sous la direction de Mad E. DESRAYAUX, anglaise de naissance et d'éducation, et du DR. MACAULAY, dont la capacité est généralement connue.

Plusieurs dames, anglaises et françaises, se partagent l'enseignement des degrés secondaires et élémentaires, dans les deux langues.

En tout, un nombreux personnel est attaché à l'établissement, de manière à fournir à tous les emplois, d'enseignement ou de surveillance, des personnes d'une aptitude spéciale.

La musique (piano, harpe, solfège et chant) reste sous la direction de Mme DESRAYAUX et de Mme BERMOUDIN et DUPRENOS.

L'éducation religieuse et morale reçoit tous les soins que réclame son importance : La première communion surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. M. PARNO LAGRAN est, comme les années précédentes, chargé de l'instruction religieuse ; et à cette instruction se joignent, comme moyens auxiliaires, les habitudes de travail, de régularité et d'ordre, destinées à influer sur la vie entière, en unissant au sentiment religieux la conscience et la pratique du devoir.

Le prospectus plus détaillé se trouve chez MM. les Libraires, et à l'Etablissement.

27 sept—1 an.

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux:

[illegible] vin rouge St-Julien et St-Estèphe;
[illegible] vieux pour familles,
[illegible] vin blanc Haut Sauterne, [illegible]

AUGUSTE MOLIER, No 90 rue St-Louis

[illegible]

AUGUSTE MOLIER, No 90 rue St-Louis

30 mars—1

PIANOS.

J. FAIVRE, [illegible] BREVETS A PARIS, *Pour le système un peu perfectionné.*

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de PIANOS PICOLO droit obliques. Il garantit l'avantage de son système en fer, spécial entre tous les systèmes. Quoiqu'en puissent dire quelques personnes peu connaisseuses, la [illegible] et d'une qualité remarquable.

J. FAIVRE a également en magasin des pianos PLEYEL ET ERARD avec les sus-dénommés améliorations de barres montantes de sapin de Riga, doublé de chêne de Russie, et le sommier croisé en sens contraire, système qui, du reste n'est autre que celui qui a toujours été employé.

J. FAIVRE, 47 rue Conti,

29 nov entre Chartres et Passage de la Bourse

PIANOS

DE

PLEYEL ET D'ERARD,

Présentés à l'Exposition de 1849.

A. PERIER,

prévient les dames et Messieurs les Artistes de cette ville, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de PIANOS d'une forme nouvelle, fabriqués pour sa maison, et qu'il offre à ses nombreux clients, comme des Pianos hors ligne, possédant tous les avantages que l'on peut désirer.

PIANOS A QUEUES A 7 OCTAVES ET DE CONCERT.

PICOLOS DROITS ET PIANOS MIGNONS, PETITE FORME OBLIQUE D'ERARD.

Ces PIANOS sont disposés de façon que l'exécutant domine l'instrument de toute la tête et se trouve de la sorte parfaitement en vue du public, avantage précieux pour les Dames.

Les PIANOS système en fer, délaissés à cause des sons stridents, que le fer dénature, viennent d'être remplacés par un système de barrage en fortes barres montantes de sapin de Riga, doublées de chêne de Russie. Les chevilles qui en roulent les cordes sont enfoncées dans un sommier de bois choisi ; ce sommier est croisé en sens contraire, ce qui met l'instrument dans l'impossibilité de ne se discorder que fort rarement, tout en lui laissant sa puissance énergique et cette belle qualité de sons que les instruments à cordes en général ne peuvent posséder que par la qualité supérieure du bois et la bonne construction.

Ces instruments sont entièrement garantis par les fabricants ainsi que par le vendeur.

A. PERIER,

292, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.

13nov

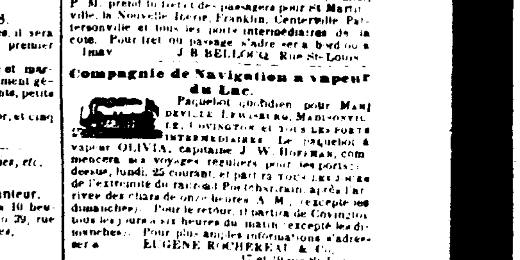

46—Conti—46.

RICHARD,

FABRICANT DE BILLARDS,

Successeur de B. ANTOGNINI.

A L'HONNEUR de prévenir le public en général que l'on trouvera constamment chez lui des billards neufs et d'occasion. Il se charge de même de toutes les réparations concernant cette partie.

On trouvera chez lui tous les accessoires utiles à la salle de billard, plus de bonnes bandes élastiques en caoutchouc, en lisière, au choix de ses clients, répondant de la solidité et de la régularité de son ouvrage.

Il fait et accepte toutes commandes pour la ville et la campagne.

Ayant une patente pour les fourneaux économiques, on trouvera à son magasin au choix des clients et à différents prix, de fourneaux de diverses grandeurs, ainsi que les accessoires nécessaires à la cuisine. 30 nov

J. ETERNOD & CIE

Nos 8 & 10, RUE CONTI,

Magasin de Marchandises Sèches pour Planteurs et Marchands de la Campagne.

GRAND assortiment de marchandises américaines, anglaises, françaises et suisses, telle que cotons écrus et blancs, cotonnades, indiennes, mousselines laine, jaconats et articles de fantaisie.

Chapeaux Panama, Paille d'Italie, Latanier et Campêche, pour nègres d'habitations.

Vins et Liqueurs.

VINS de Bordeaux rouge et blanc en barriques et demi barriques, Cognac en pipes, demi pipes et quarts de pipes, des meilleures marques, kirsch et absinthe Suisses, vin du Rhin, &c.

BILLARDS.

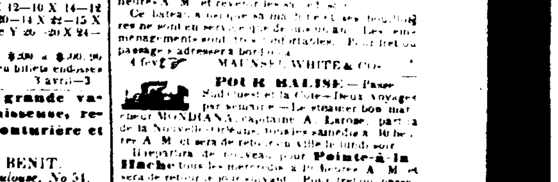

NEUFS ET D'OCCASION, garnitures de bandes en gomme élastique patentée. On se charge aussi de toutes espèces de réparations. On trouvera aussi toutes les fournitures, telle que, tapis, queues, billes, procédés, colle, &c. Tous ces articles à des prix très modérés. 2 fev—6m

DR. P. BLANCHARD

Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, **Rue Royale, No 104**, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'Etat de la Louisiane. 28 juil—1a

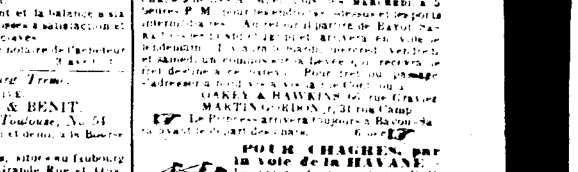

Bourbon 106,

Entre Orleans et St-Pierre.

LE DR. L. DUPERRON fait, à son cabinet, toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques, d'après les procédés les plus nouveaux. Pendant sa longue pratique, le Dr. Duperron a fait de nombreuses recherches sur les moyens de conserver les dents. Aussi les personnes qui désireraient conserver ou qui craindraient de faire arracher ces organes si précieux à la santé et à la beauté physique, peuvent être persuadées que sa méthode curative est infaillible quand on y a recours à temps. Des milliers de personnes et des plus respectables attesteraient le fait s'il était nécessaire.

Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 6 heures de l'après midi.

Prix modérés. 13 juin

DR. A. LION,

M. D.—DENTISTE,

Des Facultés de Paris et de la Nouvelle Orléans, n'a qu'un seul office en ville, **77, rue du Canal,** entre Royale et Bourbon, côté de la 2de Municipalité. 29juil

JULES CARTIER

CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Bourbon No. 37, près l'encoignure Douane, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, qu'il est SEUL possesseur de l'ODONTILIS destiné à remplacer l'orification et le plombage des dents cariées.

Cette substance nouvellement inventée surpasse tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Elle s'assimile intimement avec l'émail de la dent dans laquelle on la pose, en prend la couleur, le poli et la consistance ; ce qui rend impossible de la distinguer d'une voisine restée saine, et ne cause jamais de douleur. Elle est, par conséquent, débarrassée des graves inconvénients inhérents aux autres préparations mises en usage qui laissent toujours la dent ou noire, ou jaune et quelquefois très douloureuse

Prix très modérés. 24 jan—3m

Marchandises de Printemps.

REÇU par les derniers arrivages :—10 caisses chapeaux de paille flambards, bords simples et doubles; 12 do do marins do; 4 do do flambards pour enfans, 2 do do feutre formes américaines et tyroliennes; 10 do do de soie, 1re qualité; 2 do articles assortis; 1 do taffetas noirs; 2 do pèlerines tulle assorties; 4 do coutils, au ce prix; 4 do rideaux mousseline brodée et broché; 1 do éventails noirs et colorés, 1 do ombrelles riches; 1 do albarine chinée et imprimée; 1 do barège à carreaux; 1 do do uni; 1 do tulle guipure brodé pour mantelets et châles; 1 do rubans satin, assortis de numéros et qualités; 10 ballots organdis, Dollus, Mug & Co: 1 caisse voilettes noires et blanches, brodés et imitation; 10 do mousseline à carreaux unis et brochés; 5 do mouchoirs madras, 1re qualité, 5 do do suisses; 1 do mousseline suisse unie; 4 do do plumetis et brochée, blanche et couleur; 1 do parapluies pour dames; 1 do gants filet, extra, mitaines longues et courtes, &c; 1 do crêpes de toutes couleurs pr 16 m ; 1 do robes mousseline brodée, blanche et couleur.

Ainsi qu'un assortiment complet d'articles d'importation française, à vendre par

F. BONIS,

Rue Conti, en face de la Banque de la Louisiane, 11mars (au Premier).

VICTOR HEBERT, Libraire,

147, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment d'ouvrages nouveaux.

Divers—Magasins Pittoresque de 1847, 17e année. Thiers—9me vol. de l'histoire du Consulat et de l'Empire. Dorvault—L'officine, ou répertoire général de pharmacie pratique, 1 vol. Proudhon—Les Confessions d'un Révolutionnaire. Du Banque du peuple. A. Dumas—Cécile, roman nouveau. Do Collier de la Reine. Sainte-Foi—Heures sérieuses d'une jeune femme. Divers—Musée des familles, 1849, 17me année. Paul de Musset—Originaux du XVIIe siècle. Do—Femmes de la Régence. Do—Mémoires de Chs. Gozzi. Granville—Les étoiles, ouvrage nouveau. Do—Les fleurs animées. Boitard—Jardin des plantes. E. Sue—Mathilde. A. Laya—Histoire de quinze ans—Vie privée de Thiers. Cormenin—Timon, livre des orateurs. Pelet—Histoire des Etats-Unis. Divers—Million de faits. Bouillet—Dictionnaire d'histoire et de géographie. Jourdan—Pharmacopie universelle. Divers—Fleurs parlantes. J. Lachaume—Fleurs naturelles. Saintine—Picciola. Bescherelle—Dictionnaire national. Fleming et Tibbins—Dictionnaire royal, anglais et français. Divers—Revue pittoresque, choix de feuilletons des meilleurs auteurs, 6 vol. Bescherelle—Grammaire nationale. N. Landais—Do do. Stael—Corinne. P. L. Courrier—Œuvres. Rabelais—Œuvres.

Abonnements aux journaux suivants ;

L'Illustration,	$6 par an.
Conseillers des dames,	4 do
Journal des demoiselles,	2 50 do
Revue des deux Mondes,	
Echo des Feuilletons,	1 50 do

19mars.

HOTEL DE MONTEREY

A MONTEREY (MEXIQUE.)

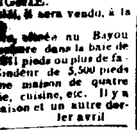

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable à ses pensionnaires. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire toutes les exigences des gourmets.

20 janv

Hotel du Commerce,

Rue d'O'Reilly, 108, près celle de Cuba,

A LA HAVANE.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et des Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Dallies qui le dirige a tout fait pour rendre aux voyageurs cet Hôtel agréable, tant sous le rapport des chambres larges et aérées que sous le rapport de la table. Les témoignages de satisfaction qu'elle a reçus des étrangers qui ont logé dans sa maison, lui donnent le droit de la recommander sans crainte à tous les voyageurs qui se rendent à la Havane.

25jan—3m3mo

GENIEVRE DE HOLLANDE.

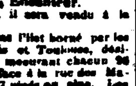

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Hollande, offre à vendre 50 pièces de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, lot à la convenance des acheteurs ou des amateurs [illegible].

JAMES FLINT; 58, rue Common.

[illegible]

EN débarquement du navire Louisa, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

[illegible]

BOYER FRERES,

14fev coin Moreau et Mandeville, 3e Mun

Salsepareille de [illegible]

[illegible] *Prix la bouteille ou six bouteilles pour $5.*

[illegible] remède [illegible] d'une manière [illegible] à Salsepareille de John Bull, est aujourd'hui le seul remède de ce genre, [illegible] La Salsepareille, employée à la préparation de ce remède, est toujours choisie à l'épreuve des agens chimiques avant d'être convertie en extrait [illegible]

La Salsepareille de BULL contient également extraits de plusieurs plantes médicinales, et de cette combinaison, résulte l'agent curatif le plus actif qui ait encore été donné au monde.

CETTE MÉDICINE EMPLOYÉE SELON LA FORMULE, GUÉRIT INVARIABLEMENT LES MALADIES SUIVANTES:

Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des amygdales, Syphilis, Dyspepsie, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, perte d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissement, Jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, toux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie. Irrégularités chez les femmes, abattements d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution, Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au blue lick, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TÉMOIGNAGES.

Le Ohio State Journal s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale: Cette assertion n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif de sang sans égal.

Lisez encore et vous serez convaincu que la SALSEPAREILLE DE BULL EST LA MERVEILLE DU MONDE! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la SALSEPAREILLE DE BULL.

Louisville, 24 mai 1849.

Mr. John Bull. Monsieur,—J'ai long-temps souffert d'une forte douleur de foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN.

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie, lisent ce qui suit; elles apprendront par là ce qu'elles sont encore à espérer.

M. J. Bull.—Monsieur.—J'ai été affligé pendant trois ans d'un rhumatisme des plus aigus. J'ai souffert tout ce que l'on peut souffrir. J'ai essayé tous les remèdes; enfin je désespérai de ma guérison lorsque l'on m'engagea à employer votre Salsepareille. Je le fis, et depuis ce moment, mon rhumatisme a disparu, et ma santé est complètement revenue. Voici plusieurs mois que je suis guéri et je prends plaisir à vous témoigner ma reconnaissance, en déclarant que votre remède est sans pareil pour le rhumatisme. ISHAM BRIGGS.

Union Town,—Union Co Ky....19 Mai 1848.

Du Dr. Wm. T. Prentiss.

Mr. Bull—J'ai employé votre Salsepareille avec le plus grand succès dans les affections cutanées et syphilitiques telles que la teigne, la lèpre, et dans toutes les maladies qui semblent nécessiter pour leur guérison une modification dans le fluide du corps. Je pense que cette composition est préférable à tout ce qui a été offert en vente jusqu'à ce jour, et je ne doute pas que les médecins ne reconnaissent sa valeur en apprenant quelles sont les substances qui la composent.

W. T. PRENTISS, M. D.

Lewisport, Ky. Dec. 4, 1847.

Il serait peut-être inutile de produire de nouveaux témoignages en faveur de ce grand remède. Il suffit de l'essayer pour être convaincu de sa supériorité. Que tous ceux qui sont atteints de maladies chroniques, dérangement, débilité nerveuse, faiblesse ou qui ont fait usage du mercure, en fassent la tentative, et se convaincront par eux-mêmes de sa valeur. Il y a des milliers de personnes qui souffrent. Ils peuvent être guéris.

AVIS AUX FEMMES.

La Salsepareille de J. Bull est un des meilleurs remèdes pour les femmes, qui puisse se rencontrer actuellement. Dans les nombreux cas où la constitution est affaiblie, où l'énergie nerveuse a disparu, lorsque les forces viennent à manquer au moindre effort, que le visage est pâle et le corps troublé, et le corps s'affaisse énervé, que l'esprit est triste, la Salsepareille de Bull est le véritable remède. Il soutient la nature dans l'accomplissement de toutes ses fonctions, embrasse tout le système organique, renouvelle constamment l'énergie vitale, rétablit la régularité des menstrues, et en arrête les excès, crée de nouveau le sang et rend à la fois la santé et le bonheur. Que les dames fassent usage de ce remède, et elles verront cesser leurs souffrances, disparaître leurs maladies et leurs infortunes actuelles. [illegible] ce sera par le moyen du bonheur qu'on retrouvera le sourire [illegible] par le déclin de la vie, époque si souvent dangereuse, la Salsepareille de Bull produira les effets les plus merveilleux. Que toutes les dames qui approchent de ce moment se procurent de cette vertu, et se traitent par cet excellent remède.

BEAUTÉ ET BLANCHEUR DE LA PEAU.

Avec quel plaisir sont admirées la beauté, la blancheur, la transparence de la peau et sa couleur rosée ! que de moyens pour se procurer ces avantages cosmétiques, lotions, peintures et fard, tous ces moyens contribuent à détruire la peau ... Au lieu de tout cela, prenez la Salsepareille de Bull. Blancheur franche et végétale ... ni nuisibles ou délétères, obstruent les pores ... La Salsepareille ... la circulation d'un sang pur ... rend à la peau le teint jaune et la fraîcheur des jeunes années.

MEILLEURS TÉMOIGNAGES

Que ceux offerts pour toute autre remède

M. J. Bull,—Je n'hésite pas à vous dire que je regarde votre Salsepareille comme le meilleur article qu'on ait jamais manufacturé pour la guérison des scrofules, syphilis, affections de la peau, tumeurs de glandes, &c. Je m'en suis servi souvent dans un grand nombre de maladies avec le plus grand succès.

Louisville, 26 décembre 1846. DR JAS. M. MOORE.

M. J. Bull—J'ai employé votre Salsepareille dans plusieurs nouveaux cas de scrofules, avec le plus grand bonheur. Je suis maintenant convaincu que c'est le meilleur remède pour ces maladies.

Winchester, Ky. 1er février 1848.

JAS. M. MOORE, D. M.

Ces témoignages et les suivants dispensent de tout commentaire sur l'efficacité de la Salsepareille de Bull.

J'ai examiné les ingrédients qui composent l'extrait de Salsepareille de J Bull, et je n'hésite pas à déclarer qu'ils forment un composé salutaire et efficace dans les maladies chroniques, dans lequel il sera employé.

Louisville, 6 juin 1848.

L. P. YANDELL, M. D.

Professeur de Chimie au College Médical de Louisville.

J'ai examiné la prescription pour la préparation de la Salsepareille de Bull et je pense que cette combinaison est excellente et parfaitement calculée pour réparer les altérations du système. Je l'ai employée pour moi, comme pour mes malades et la considère un meilleur article de Salsepareille en usage.

Louisville, 29 mars 1849.

M. PYLES, M. D. Médecin résident, attaché à l'hôpital de la Marine

Salsepareille de Bull—Nous avons employé une bouteille de cette Salsepareille pour la débilité générale et le lumbago, et l'avons expérimentée avec succès en toute connaissance de cause. Dans le même temps nous avons employé deux bouteilles de la Salsepareille de Townsend, que nous avons payées $1 50 et nous en avons éprouvé du mal au lieu du bien que nous en attendions.

Ce remède est d'un usage journalier dans l'Ouest, répare les santés affaiblies, et rend la vigueur de la jeunesse, à tous ceux qui souffrent ou sont gravement malades. Les attestations en viennent de toutes parts, de personnes loyales et d'une grande moralité, déclarant, dans les termes les plus clairs, que c'est le meilleur de tous les remèdes offerts au public.

Il se vend en gros et en détail chez J. Bull, à leur principal bureau, 81, Quatrième rue, à Louisville Ky., et chez tous les pharmaciens de la ville et de la campagne.

J. WRIGHT & CO., 151, rue de Chartres.

Principaux agents pour la vente de la Salsepareille de J. Bull, à la Nouvelle-Orléans, à leur magasin de remèdes patentés, 151, rue de Chartres—Gros et détail. 16 mars—1 an

RECUS par le navire Brunswick, du Havre, 40 meules fromage de Gruyère;
60 do do de pâte-grasse,
60 douzaines do do Neufchâtel;
8 Fromages de Roquefort, à vendre par

FERBOS FRERES, enc Royale et Dumaine

19mars

SUCRE de la Havane.—500 caisses jaune, blanc et brun, en débarquement et à vendre par

RAYMOND CAHUZAC, 34 rue de la Vieille Levée

9 mars

CHAPEAUX DE PAILLE — 40 caisses chapeaux de paille pour hommes et enfants, qualités assorties, en déchargement du navire Lochinvar, à vendre par

FROST & Co, 10, rue des Magasins

30 mars

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS —Pour dames, enfans et fillettes—245 caisses chaussures fines des manufactures de Philadelphie et Newark, en déchargement des navires Bay State, Suffolk et Lochinvar, à vendre par

G. W. DUNBAR, 30, rue Douane

25mars

CHEMISES DE PEAU EN SOIE ROSE—Reçues par le navire Richard Alsop, à vendre pour du comptant ou en billets de ville à bas prix pour clore une consignation, par

M. BARNETT & CO, 13, rue du Camp

18mars

COGNAC—10 quarts de pipes eau de vie, 4e preuve, marque Th. Moulerin;
20 huitièmes pipes eau de vie, 4e preuve, marque Th. Moulerin, en débarquement du navire Graziatta, de Bordeaux, et à vendre par

V & E MAIGNAN, 85 & 87, St-Louis

26mars

SARDINES A L'HUILE—6 caisses de 50 boîtes sardines;
2 caisses de 100 demi-boîtes sardines;
2 do de 200 quarts do.

En débarquement du navire Graziatta, de Bordeaux, et à vendre par V & E MAIGNAN, 85 & 87, St-Louis

20mars

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la barque Rosa Maria, venant de Bordeaux :
180 barriques vin rouge, bon ordinaire;
100 demi-barriques et barils vin blanc;
15 quarts de pipes eau-de-vie Castillon, de preuve,

G. M. LUCAS, 30, Bienville

20mars

PAPIER DE SOIE—1 caisse papier de soie couleur, à vendre par

R. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas

29 mars

PAPETERIE—Papiers et articles de papeterie de tous genres, à vendre par

R. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas

28 mars

EN MAGASIN—[illegible] vin de Champagne [illegible]

7mars

A VENDRE en débarquement [illegible]

[illegible]

DOMINIQUE LANATA, 9 et 11, Jefferson

SUCRE—[illegible] blanc, jaune et brun, en déchargement [illegible]

TROISGROS & LAMPRE, 96, rue de la Vieille-Levée.

[illegible]

TABAC—de Balles de la Havane, [illegible] en débarquement du brick [illegible], à vendre par

TROISGROS & LAMPRE, 96, rue de la Vieille-Levée.

20mars

J. N. [illegible]

[illegible] *Café et Sucre,* [illegible] Commune.

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, à sa manufacture et son magasin [illegible] Conti

[illegible] Tas, [illegible] Louis

Quinquina [illegible];
do en poudre;
Sangsues en [illegible] et pressée;
Graines de Coriandre;
Alcaloïde de Pilocarpine [illegible] en paquets;
Magnésie de Henry, &c., à vendre par

P. BONNABEL, Droguiste, 15 mars 37, Tchoupitoulas, enc. Natchez.

DROGUERIES.

EN débarquement du navire Onward, du Havre, et à vendre par le soussigné :

500 Racines rapées de Raquine, 300 do de copahu liège; 100 do do Quinquina pectoral d'Espic; 50 do [illegible] huile de foie de morue; 300 do pâte pectorale de Regnauld; 500 do do de mou de veau; 500 do [illegible] à chaque; 3000 têtes pavots; 25 kilos fleurs de roses rouges; 10 do de violettes,

Avec un assortiment d'extraits.

P. CUSACHS, 11mars Enc. Condé & St Philippe.

Université de la Louisiane.—Département Académique.

Encoignure Commune et Philippa

Professeurs pour la session de 1849—50

Latin et grec,	Geo C. Anthon A. M principal.
Mathématiques et anglais,	G. W. Sears.
Classiques et anglais,	W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature françaises,	Marc Roux.

Les prix varient de $6 à $10 par mois.

Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO C. ANTHON A. M. principal.

20 oct—6m

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue Bienville, No 13.
150 caisses absinthe, divers formats;
25 do eau verte [illegible];
50 do do [illegible];
50 do absinthe de Yersin & Lecoultre;
150 do do diverses marques;
150 paniers guignolet;
300 do anisette, diverses marques;
25 caisses eau de vie de Dantzick;
25 do kirsch-wasser;
25 paniers champagne, diverses marques;
75 caisses cognac do do
20 barils whisky, diverses qualités, Irish, Monongahela et Bourbon;
25 barils vin blanc;
100 caisses liqueurs communes;
100 do do surfine;
100 do do superfine;
100 do do extrafine, bouteilles gravées;
5 barils peach-brandy;
do cherry do
Madère, Porto, Bitter, Peppermint, Anisettes en barils, &c. &c.

21nov

VIN ROUGE ET BLANC.—100 barriques St-Emilion, 70 do Seguineau de Seignac; 40 do Chateau Laffitte, 40 do Chateau Laujac; 10 do Cantenac Médoc; 150 barils Haut Sauterne; 1700 caisses St-Julien; 5 caisses Branne Mouton; Gruau Larose, Haut Brion; Chateau Laffitte; St Estèphe; Chateau Cos.

300 caisses Haut Sauterne, bon ordinaire.

40 do do do Eyquem vieux.

A vendre par O. VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

1 mars

A VENDRE en magasin et nouvellement reçu :
20 meules fromage Gruyère.
30 douzaines fromage tête de Maure.
500 fromage [illegible] et 300 do Limbourg.
150 do pâte grasse, 1re qualité, à vendre par

JEAN FISSE. Encoig. Royale et St Pierre.

22mars

FUSILS : FUSILS !—Quelques caisses de fusils, à vendre à bas prix pour clore une consignation par

DUFOUR, DURAND & CO, 25, Chartres

21mars

ECHARPES CRÊPE DE CHINE—Quelques caisses écharpes crêpe de Chine rouge, et assorties en couleurs, ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par

DUFOUR, DURAND & CO, 25, Chartres

21mars

SUCRE HAVANE—200 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Williams a vendre par

RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée

21mars

CAFÉ—250 sacs café Havane, en débarquement du brick Williams, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

21mars

CHAUX DE THOMASTON—1550 barils, chargement du brick Monroe, à vendre par

HAYMAN & HOLDEN, 21mars 96, Magasins et 11 Magasins Rouges

EN débarquement du navire Bothnia, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
130 barriques vin rouge bon pour familles,
10 demi vin blanc Haut Sauterne,
balle de bouchons fins.

BOYER FRERES, 20mars Enc Moreau et Mandeville, 3me Mun.

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—10 caisses vin rouge champagne Ville-Dommange;
10 do do do "Mailly"
10 do do do Cumières, à vendre par

LEOPOLD JEANNET & Co, 22 rue St Louis

20mars

ABSINTHE SUISSE—40 caisses absinthe suisse de la marque Dubied père et fils, à vendre par

LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis

20 mars

SERRURES Françaises — 30 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis

20 mars

EAUX DE VIE—20 demi pipes eau-de-vie de Cognac, Otard Dupuy, 1840 et 1846
10 pipes do do 1844.

A vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis

EAUX DE VIE—15 demi pipes eau-de-vie de Cognac, Ed. Champagne, Castillon 1845.
20 barils do do 1845.
20 quarts de pipe do do 1845.

En magasin et à vendre par

LEOPOLD JEANNET & Co, 22 rue St Louis.

20mars

VIN BLANC EN BARILS—En magasin et à vendre par les soussignés :
20 barils vin blanc.

LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis

20mars

Vin Rouge en Barriques.

100 barriques vin rouge vieux St-Julien Médoc
30 do do do Haut Talence,
30 do do do Chateau Laffitte,
30 do do do Chat. Margaux,
30 do do do St Estèphe Méd.
30 do do ordinaire Montferrand.

A vendre par DUBUCH FRERES, 15 fev 77 St-Louis, entre Royale et Bourbon

Vin Rouge en Demi-barriques.

20 demi-barriques vin rouge Chateau-Margaux, (vieux, de 30 gallons chaque,
20 do do Haut Talence do,
20 do do St Julien Médoc do,
20 do do St Estèphe, do, do,

A vendre par DUBUCH FRERES, 15 fev 77 St-Louis, entre Royale et Bourbon

Vin Blanc en Demi-barriques,

50 demi barriques vin blanc Ht Sauterne vieux
12 do do Ht Barsac, do
25 do do Sauterne ordinaire
20 do do Barsac do

A vendre par DUBUCH FRERES, 13 fev 77 St Louis, entre Royale et Bourbon.

SARDINES—De Rodel et Iefer & Co à vendre en boîtes, demi et quarts de boîtes par

F. MERCIER, 54, Vieille Levée.

27fev

LATTES—375 milliers latte du Nord, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 96, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges

18mars

LATTES—375 m lattes du Nord, en débarquement et à vendre par

HAYMAN & HOLDEN, 96, Magasins et 11, Magasins Rouges

15mars

CIMENT—300 barils Newark et Rosendale, en débarquement et à vendre par

HAYMAN & HOLDEN, 96 Magasins, et 11, Magasins Rouges

19mars

PLATRE—300 barils Cintone & Wotherspoon, en débarquement et à vendre par

HAYMAN & HOLDEN, 96 Magasins, et 11, Magasins-Rouge

19mars

800 DEMI boîtes petits pois;
do (moyennes) sardines à l'huile
100 demi boîtes truffes ;
75 caisses absinthe;
100 caisses liqueurs assorties ;
150 paniers guignolet;
3 caisses [illegible] superfine ;
2500 demi boîtes sardines à l'huile ;
5 barils [illegible], à vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 99, rue de la Douane

19mars

FROMAGES—Fromage de Brie, de Gruyère, de Limbourg, fromage anglais, Tête de Maure, fromage Sapsago, etc, à vendre par

DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

19 mars

VIN rouge en barriques et en caisses—Un assortiment de toutes qualités, en magasin et à vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

19 mars

BATETAS & CANTONES—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par

R. D. BLOSSMAN, 19, rue Conti.

18déc

FLEURS DE MUSCADE—Une barrique, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

21 mars

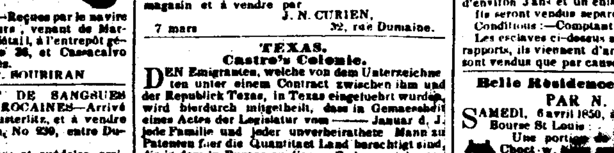

25,000 SANGSUES—Reçues par le navire Quatre Sœurs, venant de Marseille, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, No 38, et Cascacalvo No 9, aux prix les plus modérés.

5 sept J. P. SOUBIRAN

GRAND ASSORTIMENT DE SANGSUES HONGROISES ET MAROCAINES—Arrivé récemment du Havre, par "l'Austerlitz, et à vendre chez M. Provost, rue Bourbon, No 230, entre Dumaine et St-Anne.

10,000 sangsues hongroise et suédoise, arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre au même dépôt. 3 janv—6m

DECOMBE & CIE.,

Fabrique d'eau de Seltz, Sedlitz, Vichy, Limonades Gazeuses, Salsepareille, etc. etc.

Rue St-Ferdinand, No. 30.

L'EXPÉRIENCE a prouvé que l'usage des eaux gazeuses [illegible] d'un gaz très pur sont ce qu'il y a de plus salutaire pour la santé et de plus agréable à boire. Aujourd'hui la plupart des familles en France consomment à leur repas de l'eau de Seltz, [illegible]

[illegible]

M. Decombe & Cie, ne livreront que ce qu'il y a de meilleur et à des prix très modérés.

Pour les commandes on peut les faire au conducteur des voitures de l'établissement, au dépôt, chez M. [illegible], rue Royale, No 202.

Chez M. Ur. Allard, rue Dumaine, No. 154.

[illegible]

EN débarquement du navire Rosa Maria, de Bordeaux:

[illegible] vin rouge St-Julien;
do St Estèphe;
do Pauillac;
do Cos. Destournel, bouteilles bouchées en verre;
do do Léoville do;

[illegible] vin blanc, Haut Sauterne 1848.

A vendre par V & E MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis

AVIS.

LES DOCTEURS BANNING ET MILES se sont établis au Verandah où ils donneront des consultations gratuites relativement à l'emploi de leur BANDAGE destiné à fortifier ceux dont le système nerveux est en souffrance et dont certaines organes sont affaiblis. Le BANDAGE fait le plus grand bien aux hommes, aux femmes et aux enfans qui, par suite du climat, souffrent d'une faiblesse des reins. Voici les affections qui dépendent communément de cet affaiblissement et qui peuvent être guéries par l'usage du bandage:

1o—Ces affections consistent, non dans la maladie des organes intérieurs, mais dans un déplacement mécanique des nerfs causé par une mauvaise position et la faiblesse des muscles environnants. Il faut simplement les soutenir. Voilà pourquoi les médicaments ne produisent aucun effet dans ces sortes d'affection.

2o—En les soutenant efficacement, on fait disparaître la cause et les symptômes du mal en même temps que l'on tempère l'irritation qui neutralise l'effet de la médication.

3o—Le BANDAGE des docteurs Banning et Miles soutient les nerfs tout en leur permettant de fonctionner naturellement, lo. en offrant un appui sur aux reins en les repoussant en haut vers les épaules et en rejetant par conséquent celles ci sur l'axe du corps; 2o. en élevant l'abdomen sans le comprimer, ce qui délivre les extrémités inférieures et les organes de cette partie du corps d'un poids inutile et facilite le fonctionnement régulier des organes supérieurs. La poitrine et la taille s'élargissent et tout le corps s'affermit par suite de la salutaire action du bandage qui non seulement soutient les nerfs et les organes, mais les repousse en haut et en dehors. Cette action diffère, on le voit, de celle du corset.

Les médecins sont priés de venir juger par eux-mêmes des effets du bandage.

Les docteurs Banning et Miles recevront les dames de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les hommes seront reçus de 5 à 7 heures du soir.

Il y aura des femmes de chambre pour les dames. 15fv

C. GODIN,

Libraire, relieur et papetier,

rue de Chartres, No. 132,

A L'HONNEUR de prévenir ses nombreux clients, qu'à partir du 1er février prochain and prix de reliures seront réduits comme l'indique le tarif ci-dessous :

Illustration demi-reliure ordinaire, à	$1 00
Cahier de musique ord. et en bon état à	1 00
Semaine littéraire grosseur ord.	50
do do do dorure en long,	75
Fat in qo ou 8 in 8o demi rel. basané couleur,	1 00
do do do veau ou chagrin,	1 50
do do do reliure pl. plaque gauffrée,	2 00
Fat in 8o ord. demi reliure basane couleur,	40
do do do veau ou chagrin serf,	75
do do reliure pleine basane,	75
do do do do plaque gauffré,	1 25
do do do plein veau do on chagrin,	1 75
do do do do doré sur tranche,	3 00
Fat in 12 demi reliure basane couleur,	35
do do veau ou chagrin,	50
do reliure pleine basane ordinaire,	60
do do plein veau gauffré,	1 00
do do do doré sur tranche,	2 00
Fat in 18 demi reliure basane de couleur,	30
do do de veau ou chagrin,	45
do reliure pleine basane ordinaire,	50
do do plein veau et gauffré,	75
do do do et doré sur tranche,	1 50

Malgré la grande modicité des prix de reliures établis par ce tarif, les ouvrages qui sortiront de l'atelier de C. Godin continueront toujours à être très soignés comme par le passé. Le but de cette diminution est d'engager les personnes qui ont dans leur bibliothèque une grande quantité de volumes brochés à les faire relier. Les ouvrages seront rendus tous les quinze et fin de chaque mois. Une remise de dix pour cent sera faite aux libraires et aux personnes qui donneront pour cent piastres de reliure à la fois. (Payable comptant.) 30 jan

A vendre à l'amiable ou à l'encan,

UNE MAISON EN BOIS à deux étages, située au No 140, rue des Grands Hommes mesurant 31 pieds de face par 120 de profondeur.

La dite maison se compose de 4 chambres, une cuisine à deux étages, cour pavée, 2 citernes, puits, latrine, etc., et un atelier de charpentier, disposé pour 10 ouvriers. S'adresser a

JOACHIM OPENWEYER, 19mars 138, Rue des Grands Hommes

A LOUER — Le second étage du café "Crescent Coffee-House," et celui de la bâtisse limitrophe du "Crescent Restaurant" le tout formant deux vastes chambres.

Aussi—Le premier et le second étage de l'encoignure de la rue Bienville et de l'Allée de l'Exchange, au dessus du café "Duty Coffee-House."

Ces chambres conviennent à une imprimerie, ou pour tenir des bureaux qui ont besoin d'être bien placés en ville.

S'adresser à DAMIAN CASAS, soit au Crescent Coffee House, ou au Duty Coffee-House.

19 fev

MAISONS A LOUER.

Deux maisons en briques à deux étages, convenables pour familles situées rue de la Victoire, entre les rues des Champs Elysées et de Marigny. Ces maisons viennent d'être restaurées et mises à neuf, elles sont pourvues de citernes et de l'hydrant des water works et offrent toutes les commodités désirables. Possession en sera donnée immédiatement Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO,

26 mars 22, rue St-Louis

MAISON A LOUER—Une maison en briques à trois étages, avec de vastes dépendances dans la cour, située rue Marigny, entre la rue de la Levée et la rue de la Victoire. Cette maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks, elle est très commode pour une grande famille ou une pension bourgeoise.

Pour les conditions, s'adresser à

LEOPOLD JEANNET & Co, 26 mars 22 rue St-Louis

A LOUER.

DEUX maisons neuves à étage, à l'encoignure Ouest des rues Bienville et Derbigny. S'adresser à L. A. GUILLEMAIN, rue du Cirque No 200,

15 mars—1m près du Bassin neuf

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No 35, rue Royale.

12 jan A. TRUDEAU

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Tremé et Esplanade; comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi le rez de chaussée parfaitement disposé pour une boutique de groceries ou de drogueries ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et autres sur les deux rues. S'adresser à

MARTIN BRODERICK, Chemin de Bayou, près la rue des Remparts

23 fev

A LOUER IMMEDIATEMENT La maison No. 70, rue Royale, près la rue Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser à JUAN Y DE EGANA, 47, rue Bienville

20fev

MAISON A LOUER—Une maison neuve à étage, située rue du Canal, entre Roman et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No 14, rue du Canal.

21 fev

A LOUER — La maison encoignure Natchez et Tchoupitoulas, au-dessus du pharmacien.

Cette maison est toute meublée. S'adresser sur les lieux. H. BONNABEL

A LOUER—Le beau magasin No 68, rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février.

H A NORCROSS & CO

31jv En liquidation

A LOUER.

LES deux maisons neuves à deux étages, venant d'être terminées, situées à l'encoignure des rues St André et Levée, ville de Lafayette.

Ces maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, bâties à deux étages sur le derrière, cours pavées, citernes, &c. &c.

Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à AUGUSTE MOLIER,

14mars—6 No 90 rue St-Louis

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situés rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Passage de la Bourse entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à J. F. KIRWIN, 233, rue Julie.

23 fev

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN magasin et en déchargement des navires Sultana Maid of Orleans, Quebec, Wabash, Lucas et Allighany, du Nord, et W. V. Kent, de Liverpool :

5 caisses cotonnade;
10 do casimirs noir et façonné
3 do et 2 balles drap noir et façonné,
4 do satinet bleu et noir;
4 do et 2 balles couvertures;
7 do alpacca façonné et noir,
20 do d'indiennes imprimées;
7 balles flanelle rouge et blanche;
2 caisses do imprimée;
2 balles do croisée,
10 caisses coton blanc;
10 do coton écru;
4 do gingas;
2 do denims croisée;
2 do nappes en couleurs 5/4 et 10/4;
1 do do et serviettes françaises;

Et un grand assortiment de chemises de peau et caleçons en laine et coton, gants, châles, articles pour modistes, bas de soie et filoselle, coton en bobine, mousseline de laine, &c., à vendre par

L. HAAS, 30 mars—6m 47, rue de Chartres.

DIEVRS—Les soussignés ont complété leur magasin avec toutes espèces de conserves françaises, fruits au jus et à l'eau de vie, des liqueurs extra superfines, etc., qu'ils offrent à vendre aux familles, avec un assortiment de grocerie choisie.

DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

19 mars

Importation directe de Suisse.

ABSINTHE et kirsch de différentes marques, telle que : Yersin & Lecoultre, Ed. Pernod, Berthoud & fils, C. F. Berger, Aug. Leuba & Rosselet Dubied, 6 meules fromage de gruyère véritable, en magasin et à vendre par

J. N. CURIEN, 7 mars 32, rue Dumaine.

TEXAS.

Castro's Colonie.

DEN Emigranten, welche von dem Unterzeichneten unter einem Contract zwischen ihm und der Republick Texas, in Texas eingefuehrt wurden, wird hierdurch mitgetheilt, dass in Gemaessheit eines Actes der Legislatur vom — Januar d. J. jede Familie und jeder unverheirathete Mann zu Patenten fuer die Quantitaet Land berechtigt sind, die in dem in Europa zu diesem Ende geschlossenen und ueberlieferten Vertrage bestimmt wurde.

Um das Naehere wende man sich in portofreien Briefen an den Unterzeichneten in Castroville, Medina county. H. CASTRO. 13fev—3m

COLONIE CASTRO AU TEXAS.

LES émigrants conduits au Texas par le soussigné d'après un contrat passé entre lui et la République du Texas, sont prévenus que d'après un acte de la Législature, sous date du mois de janvier 1850, chaque famille ou chaque personne ont droit à la patente pour la quantité de terres stipulées dans le contrat signé et délivré en Europe à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné à Castroville, comté de Medina.

Les lettres devront être affranchies.

14 fev—3m H. CASTRO.

$5 de Récompense

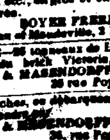

SERONT payées à la personne qui ramènera au No 63, rue des Remparts encoignure Bienville, la petite négresse LIZE, âgée de 12 à 13 ans; elle est très noire, parle l'anglais et le français, et est très intelligente. Elle est absente depuis six semaines. 26 mars

EN magasin, à vendre par les soussignés :
56 barriques vin vieux St-Emilion.
107 barriques, marques diverses.
3 pipes genièvre de Hollande, 1re qualité,
12 quarts cognac, 4me preuve,
Rhum, brandy, whiskey et gin du Nord.

Aussi un grand assortiment de provisions pour familles: sucre, café, thé, etc., en gros et en détail et aux prix les plus modérés.

BOYER FRERES,

20 mars Enc. Moreau et Mandeville, 3 Mun.

BOIS DE CAMPECHE—25 tonneaux de Laguna, en débarquement du brick Victoria, à vendre par MITCHELL & MASSENDORFF, 29 mars 30 rue Poydras

PEAUX—400 peaux sèches, en débarquement du brick Victoria, et à vendre par

MITCHELL & MASSENDORFF, 30, rue Poydras

26mars

BLANC DE BALEINE—[illegible], à vendre par H. A. NORCROSS & CO, [illegible]

[illegible]

VINS—[illegible]
30 barils vieux vin blanc Haut Sauterne.
30 meules fromage de Gruyère.

H. NORGUYT, 18, rue Toulouse

16mars

VENTES DE CE JOUR.

Vente Hontagée,

Amandes—Vins—Huile d'Olive.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

AUJOURD'HUI, 3 avril, à 3 1/2 heures, il sera vendu sur la Levée, entre les deux marchés.

144 sacs amandes, coques tendres;
108 caisses do sans coque (douces);
36 do do do (amères);
100 barils vin de Porto, Taragone,
10 do vin de Mistela (très vieux);
700 paniers huile d'olive (36 onces);
150 do do en demi-bouteilles;
20 barils sardines pressées;
20 sacs pois;
8 do piment rouge.

En débarquement de la barque espagnole Osiris venant de Barcelonne.

Conditions à la vente. 3avril

PAR SYKES, HYDE & CO.

Rhum de la Jamaïque et Genièvre.

IL sera vendu sans réserve, mercredi, 3 courant, à 10 heures, aux entrepôts de la douane, No 98 rue Bienville,

5 poinçons rum de la Jamaïque;
7 pipes genièvre de Hollande.

Conditions—comptant. 2avril—2

Blanc de Baleine et Savon.

PAR CHS. MAILLOT.

A. Blache, Encanteur.

MERCREDI 3 courant, il sera vendu, à dix heures et demie du matin, au magasin d'encan, No 39, rue de la Vieille Levée :

50 caisses chandelles de blanc de baleine de 1re qualité.

25 caisses savon do do 2 avril

PAR SYKES, HYDE & Co.

Bottes, Brodequins et Souliers pour femmes et enfants

MERCREDI, 3 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu aux Nos 23 et 25, rue de la Douane, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

150 caisses Bottes, Brodequins et Souliers pour femmes et enfans; légèrement endommagés à bord du navire Nathaniel Kembal, de Boston à ce port.

2avril—2.

Bottes, Brodequins, Souliers, Chapeaux.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI, 3 avril 1850, à dix heures, il sera vendu dans les salles de vente du premier étage, No 57, rue des Magasins,

375 caisses bottes, brodequins, souliers et marchandises fraîches comprenant un assortiment général pour hommes, dames, fillettes, enfants, petits garçons, etc.

70 caisses chapeaux soie, feutre, castor, et cinq caisses habillements de saison, assortis

1 avril—2

Vin de Bordeaux, Peintures, Verreries, etc.

PAR CHS MAILLOT.

A. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi 3 du courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille Levée, pour clore des factures,

16 barriques vin de Bordeaux,
40 do do Marestier,
100 barillets peintures anglaises
400 huitièmes de pipes vin de Sherry de première qualité, ayant droit au drawback

A 11 HEURES

1 bel assortiment de verrerie, etc. 1er av

VENTES A L'ENCAN.

Lots de terre à Mandeville, situés à un Ilet du Lac.

PAR N. VIGNIÉ.

SAMEDI 6 avril 1850, à midi, il sera vendu, à la Bourse St Louis :

Cinq lots de terre situés dans l'ilet No 74, borné par les rues Claiborne, Jefferson, Jackson et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5. Le lot No 1 mesure 62 1/2 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 235 pieds. Les lots Nos 2, 3 et 4 ont la même façade, sur une profondeur de 175 pieds. Le lot No 5 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 187 1/2 pieds. Le tout conformément à un plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés et garantis par hypothèque sur les dits lots. Les actes de vente par devant Joseph Cuvillier. 3 avril

Vitres—Vitres

PAR SYKES, HYDE & CO.

VENDREDI, 5 courant, à onze heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins,

1,600 caisses vitres 8 X 10—10 X 12—10 X 14—12 X 14—12 X 20—14 X 18—14 X 20—14 X 22—15 X 20—16 X 18—16 X 20—18 X 24—18 Y 20—20 X 24—20 X 2—30 X 28—24 X 30

Conditions—$200 comptant, de $200 à $500, 90 jours, au-dessus de $500, 4 mois en billets endossés à satisfaction. 3 avril—3

Famille d'esclaves de grande valeur—Parfaite blanchisseuse, repasseuse, excellente couturière et femme de chambre.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 54.

IL SERA vendu le samedi, 6 courant à midi, à la Bourse St-Louis, pour cause de départ,

PAULINE, négresse âgée de 27 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, excellente couturière et femme de chambre, et ses trois enfants

SYLVANIE, âgée de 12 ans, ASPASIE, âgée de 10 ans, HENRI, âgé de 5 ans.

Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, et sont recommandés aux familles qui désireraient de bons sujets, et ne sont vendus pour aucun défaut.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves.

L'acte de vente par devant le notaire de l'acheteur et à ses frais. 3 avril

Terrains au faubourg Tremé.

VENTE POSITIVE

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 54

SAMEDI 6 avril 1850 à midi et demi, à la Bourse St Louis

Deux lots de terre, contigus, situés au faubourg Tremé (ou Domaine, entre Grande Rue et Claiborne Rue, dont le plan par M. Sargi, jamais, est déposé chez les encanteurs

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets aux endosseurs, portant hypothèque et intérêt à 8 p. 100 après l'échéance jusqu'à parfait paiement

Actes de vente devant Achille Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 avril

Vente d'esclaves pour cause de départ.

PAR CHS. MAILLOT.

A. BLACHE Encanteur

IL sera vendu, samedi 6 courant, à midi, à la Bourse St-Louis

La négresse Célestine, âgée de 19 ans, cuisinière et blanchisseuse avec son enfant Agée de 1e mois.

La négresse Lucy, âgée de 29 ans, blanchisseuse et cuisinière. Vente positive.

Conditions—Comptant. 3 avril

Propriétés de valeur sur le Bayou St-Jean. Sans réserve.

PAR J. A. BEARD, encanteur.

MERCREDI 10 avril 1850, à midi moins un quart, il sera vendu à l'Arcade des Banks, sans réserve:

Dix lots de terre de valeur près de la propriété appartenant autrefois à feu L. Allard, et désignés sous les Nos 1 à 10 suivant un plan exposé maintenant à l'Arcade de Banks. Les dix lots ne mesurent un demi arpent chacun face au Bayou St. Jean, par 40 arpents de profondeur ou plus. Ils sont bien boisés et à peu de distance du pont du Bayou.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque sur les propriétés.

Actes de vente par devant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 av

Vente par catalogues de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 4 AVRIL 1850, il sera vendu à 10 heures à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal

150 colis et lots de marchandises sèches de saison, se composant en partie de

Coutils français pour pantalons, étoffes à rid aux damassées, foulards, cotons dessins nouveaux, rideaux brodés, mousselines, gingas, [illegible], étoffes rayées, toiles grises, chemises et caleçons cotons, serviettes et services de table fil, toiles à chemises, gingas fantaisie pour habits, mousselines suisses, mouchoirs madras, tulle brodé, dentelles, mouchoirs batiste fil, bas, foulards soie, mousseline et organdies imprimées, gingham, &c &c.

Et marchandises du Nord, telles que cotons blancs et écrus, étoffes rayées, coutils à matelas, coïette, denims, cotonnades, &c. &c.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 2avril

Maison et terrain sur la rue Montegut.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI, 4 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Montégut, Cascalvo, Presse et Grands-Hommes, mesurant 45 pieds de face à la rue Montégut, sur 143 pieds de profondeur. Ensemble la maison en bois contenant deux chambres, deux cabinets, une galerie, cuisine, contenant deux chambres, etc. etc.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit. 2 avril—3

Esclaves de prix.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu lundi 15 avril 1850, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez

LIZA, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses trois enfans, Henry, d'environ 6 ans, très intelligent, Clara, de 4 ans et Monday, de 15 mois.

JONAH, fils de Liza, d'environ 16 ans, très intelligent.

JOHN son frère, d'environ 14 ans, dito dito.

MARIA, d'environ 19 ans, ses deux enfans, Anna d'environ 3 ans et un enfant de 6 mois.

Ils seront vendus séparément.

Conditions :—Comptant.

Les esclaves ci-dessus sont garantis sous tous les rapports, ils viennent d'arriver des Arkansas et ne sont vendus que par cause de gêne. 2 avril—3

Belle Résidence à Pascagoula.

PAR N. VIGNIÉ.

SAMEDI, 6 avril 1850, à midi, il sera vendu, à la Bourse St Louis :

Une portion de [illegible], située au Bayou Chict-w, [illegible] dans la baie de Pascagoula, [illegible] pieds ou plus de face au dit Bayou, sur une profondeur de 3,500 pieds plus ou moins. Ensemble une maison de quatre appartements, corridor, galerie, cuisine, etc. Il y a un grand verger devant la maison et un autre derrière. 1er avril

PAR CHARBONNET & DELERY.

IL sera vendu, le lundi 15 avril 1850, à 10 heures et demie du matin, chemin du Bayou, entre Tonti et Miro, à l'ancienne propriété de Cadet Dumaine, 14 belles vaches laitières toutes créoles.

Conditions :—Comptant. 1er av

Vente sans réserve de deux terrains situés sur la rue Marais, près du Canal Carondelet et très convenables pour un chantier.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI 4 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis—

Deux lots de terre situés dans l'ilet borné par les rues Marais, Tremé, St-Louis et Toulouse, désignés par les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais, sur une profondeur de 132 pieds ou plus. Les dits lots sont très bien situés pour un chantier.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à un crédit de 12 mois, en billets endossés et garantis par hypothèque sur les dits terrains. 27 mars

VENTE SANS RESERVE.

Deux magasins en briques à trois étages sur la rue de la Levée, avec moitié de la Banque des Citoyens.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI 4 avril 1850, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Louis—

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de terrains sans aucune réserve pour clore une société.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

SAMEDI, 6 avril 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

Un lot de terre de forme triangulaire, mesurant 46 pieds 6 pouces de face à la rue Dorgenois, 46 pieds 6 pouces à la rue d'Aliade, 46 pieds 6 pouces sur la troisième ligne, mesure française.

Un lot de terre dans l'ilet No 103, borné par les rues Urquhart, Moralès, Espagne et l'Avenue Washington, mesurant 35 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 160 pieds et 11 pouces.

Un lot de terre situé rue Annette, entre les rues Urquhart et Girod, mesurant 30 pieds de face à la rue Annette, sur une profondeur de 160 pieds, le dit lot est en bois.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit. Les actes de vente par devant Jos. Cuvillier. 3avril

AUX JARDINIERS.

Vente sans réserve d'un ilet de Terre situé dans la 3me Municipalité, pour être vendu sans réserve.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu le samedi, 6 courant, à midi, à la Bourse St-Louis,

37 lots de terre situés et formant l'ilet entier, désigné par le No 51, renfermé par les rues Liberté, Louisa, Génie et Clouet, désignés par le No 1 à 37, inclusivement. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse le jour de la vente, lequel est dressé par Louis Henry Pilié, voyer

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets portant hypothèque seulement

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

3avril. VENTE POSITIVE

Pour les Attakapas.—Voyage d'été.

LE STEAMBOAT bon marcheur et tirant peu d'eau **Rio Grande.** Capt. J. J. Labarthe, reçoit du fret vis-à-vis la rue St-Louis et partira pour les ports ci-dessus Mercredi 3 courant, à midi, P. M. prend le fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Iberie, Franklin, Centreville Pattersonville et tous les ports intermédiaires de la côte. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

1mav J B BELLOCQ, Rue St-Louis

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac.

Paquebot quotidien pour MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE, COVINGTON et TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES. Le paquebot à vapeur OLIVIA, capitaine J. W. HOFFMAN, commencera ses voyages réguliers pour les ports ci-dessus, lundi, 25 courant, et partira tous les jours de l'extrémité du railroad Pontchartrain, après l'arrivée des chars de onze heures A. M. (excepté les dimanches). Pour le retour, il partira de Covington tous les jours à six heures du matin (excepté les dimanches). Pour plus amples informations s'adresser à EUGÈNE ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis

ou à MARTIN & Co, / Covington. LEWIS ALCUS, \

25 mars

Paquebot de la malle des E. U. Pour COVINGTON VIA MANDEVILLE, LEWISBURG et MADISONVILLE.

Le beau steamer neuf LENORA, capitaine T. W. Dominick, construit expressément pour les voyages du Lac, et ayant de magnifiques emménagements pour les passagers, partira de l'extrémité du Railroad Pontchartrain, tous les jours excepté les dimanches à l'arrivée des chars de onze heures A. M., et repartira de Covington tous les jours excepté les dimanches à six heures A. M.

Passage seulement .... 25 cents
Repas extra .... 50 cents

N.B.—On ne débarquera personne sur les différents points du bayou à moins de $1. Pour plus amples informations s'adresser à

PAYNE & HARRISON rue Poydras, N.O. STEVENSON D MERRITT & Co.

J J WARREN & Co, 7 rue Gravier, N.O. CUTRER & LUNNICA, / Covington, Louisiane.

19 mars

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.

—Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt. Jourdan Martin, fera ses voyages réguliers du fleuve durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mardi soir. Il repartira pour Pointe à la Hache les vendredis à 10 heures A. M. et reviendra le samedi soir.

Ce bateau a toujours sa machine et ses bouilloires en bon état [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

4 fev MAUNSEL WHITE & Co

POUR BALISE — Passe Sud-ouest et la Côte—Deux voyages par semaine—Le steamer bon marcheur MONDIANA, capitaine A. Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. et sera de retour en ville le lundi soir.

Il repartira de nouveau pour **Pointe-à-la Hache** tous les mercredis à 10 heures A. M. et sera de retour le jour suivant. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à la Nouvelle Orléans

2 mars CHS. DE BLANC, 10 rue de la Nouvelle Levée

MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour Bayou-Sara, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et la Côte.

Le magnifique steamboat PRINCESS, capt. Forrester, partira régulièrement pendant toute la saison, tous les samedis, à 9 heures A. M., tous les MARDIS, à 5 heures P. M. pour les endroits ci-dessus et les ports intermédiaires. Au retour il partira de Bayou Sara les mardis à 6 heures du soir, le jeudi à 8 heures, le lendemain. Il y a un bon bateau, mercredi vendredi samedi matin à 3 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

OAKEY & HAWKINS 66, rue Gravier MARTIN GORDON, Jr, 31 rue Camp

Le Princess arrivera toujours à Bayou-Sara avant le départ des chars. 6 oct

POUR CHAGRES, par la voie de la HAVANE.

Le bateau de la Malle des E. U. OHIO, Lieut. J. Findley Schenck, commandant, partira pour Chagres avec la Malle de la Californie et de l'Orégon, LUNDI, 15 courant, à neuf heures du matin, du bout de la rue St Mary, à Lafayette.

Les passagers pour la Havane seront transférés à bord du beau steamer Georgia à la Havane.

Prix du Passage.

Pour Chagres dans les salons,	$60 00
Pour Chagres, cabines basses	$65 00
Pour Chagres, à l'entrepont fournissant de son équipage,	$45 00

Fret 50 cents le pied cube

On ne recevra de cabine qu'autant que le passage sera payé.

Toutes les lettres de passage et les ordres pour recevoir du fret seront délivrés au bureau des agents.

PARADISE LAWRASON & Co, Agents 166 rue des Magasins

N. B.—Un médecin est attaché au service du FALCON, et donnera des soins, en sa capacité, aux passagers. 2 avril

POUR NEW-YORK PAR LA HAVANE — Compagnie de la Malle des E. U.—Le magnifique steamer OHIO, Lieutenant J. Findley Schenck de la marine des E. U. partira pour le port ci-dessus LUNDI 15 avril, à 9 heures A. M. du bout de la rue Ste-Marie à Lafayette. Les grandes dimensions de ce steamer et la force de sa machine de 1000 chevaux offre aux voyageurs des conditions de sécurité et de célérité qu'aucun autre ne saurait trouver à bord d'aucun autre bateau. Les chambres sont parfaitement disposées, les cabines bien aérées et le confort de la table irréprochable.

Un médecin expérimenté est attaché au service de ce steamer

Prix du Passage.

Pour New York—Salon des dames		$75
—	do d'arrière	75
—	do d'avant	75
—	hamacs	60
—	Entrepont	25
Pour la Havane —	Salon d'avant	35
—	do d'arrière	35

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports

Nul passage ne sera considéré arrêté s'il n'est payé.

Tous les bills de passage ou de fret devront être réglés au bureau des agents.

PARADISE, LAWRASON & CO, 2 avril 166, rue des Magasins.

A VENDRE.

Le navire fin voilier doublé et chevillé en cuivre LOUISIANA, amarré au poteau No 7 2de Municipalité, en très bon ordre et parfaitement approvisionné. S'adresser à

A. FOSTER ELLIOT, 114 rue Commune, 29mars

POUR SAN-FRANCISCO—Le 10 avril—Le beau navire fin voilier cuivré à neuf LYONS, capitaine Caines, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira le 10 avril prochain. On peut encore loger commodément à passagers de chambre. S'adresser à bord, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie, 1re municipalité, ou à PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane

Quelques tonneaux de fret léger peuvent être engagés en s'adressant de suite comme ci-dessus.

29mars.

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots entre N. York et la Louisiane—Le paquebot régulier RICHARD ALSOP, capitaine Smith, ayant les deux tiers de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St-Joseph, ou à J. W. STANTON & Co, 1av Encoignure M gasins & Lafayette

Pour Genes—Le brick RAIMONDO, capt. Rasaf, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de bonnes conditions, s'adresser à

DOMINIQUE LANATA, 1av Nos 9 et 11, Jefferson.

POUR LA HAVANE.—Le brick P. SOULE, capt Smith, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements s'adresser à TROISGROS & LAMPRE, 25mars 96, Vieille Levée.

Pour Marseille—La barque fine voilière MANDARIN, capitaine Colley, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour fret s'adresser à H. V. BAXTER,

23 mars 79, rue Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ONWARD, capitaine Green, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord ou à H. V. BAXTER, 79, rue Commune, ou J. P. WHITNEY & CO, 21mars 61, rue du Camp

POUR LE HAVRE — Le navire paquebot de 1re classe BRUNSWICK, capt. Thomas, partira pour le port ci-dessus le 5 avril prochain. Pour fret de 400 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis des Magasins Rouges, 1re Municipalité ou à

PIERRE POUTZ, 16mars 13, rue de la Douane.

R. TATOUT & CO.,

161, *Rue de Chartres, encoignure Toulouse—Ancienne Maison Tatout Frères,*

RECOIVENT par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un assortiment de marchandises qu'ils offrent à vendre à très-bas prix, savoir:

Bas blanc fins et ordinaires, pour dame et enfant; bas blancs fil d'Ecosse; bas gris mêlés, bleus, noirs et écrus; bas extra-large, bleus et couleurs.

Chaussons blancs, écrus et en fil pour homme.

Fil d'Alexandre, 200 yardes, soie noir et couleur assortie; fil patenté Marshal, noir, bleu et écru.

Tabatières en laine, couleurs assorties; tavelle en coton, blanche et noire.

Coton et lacets assortis de numéros; lacets ferrés, pour corsets et souliers; lacets ferrés en soie pour bottines.

Gants soies, blancs et couleurs, pour hommes et pour dames; gants et mitaines filet, égyptien et autres.

Rubans taffetas noir, du No 1 1/2 à 12.

Mouchoirs madras de 30 et 34 pouces; mouchoirs de poche, blancs et à dentelles.

Dentelle, assortie de largeur.

Boutons en nacre, fins et ordinaires, pour chemises; boutons en os et métal pour habits

[illegible]